

3R IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros

Siège social :

**121 Boulevard Emmanuel Rouquier
06130 GRASSE**

792 759 292 RCS GRASSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{ER} JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier janvier à 14 heures,

Madame Isabelle SOGNO-LALLOZ,
demeurant 16 Chemin du Cercle 06130 GRASSE,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3R IMMO,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Adjonction d'activités et modification de l'objet social.
- Adjonction d'un nom commercial.
- Modification corrélative des statuts.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, décide de compléter les activités de la société par :

- **Conseil en aromathérapie familiale (en collaboration avec médecins et pharmaciens), soins psychocorporels avec huiles essentielles, ateliers découverte tous publics autour de l'aromathérapie, des plantes médicinales et des massages bien-être ; vente d'huiles essentielles et produits dérivés.**
- **Sous-traitance pour les organismes de formation, dans la formation professionnelle continue.**

Il est précisé que ces activités deviennent les principales activités de la société ; de ce fait, il est procédé à la modification de l'objet social et de l'article 2 « Objet » des statuts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide également d'exercer ces activités sous le nom commercial de « ISL AROMATHÉRAPIE ».

ISL

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Isabelle SOGNO-LALLOZ
Gérante

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Sogno-Lalloz', written in a cursive style.